



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
*BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES*

La Rochelle, le

29 SEP. 2016

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
SOCIÉTÉ SIMAFEX à MARANS**

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
JEUDI 09 JUIN 2016  
PRÉFECTURE - SALLE JEAN MOULIN - 09 H 30**

Compte-rendu de la réunion de la CSS de la société SIMAFEX, située à Marans

**Participants**

Catherine Mallet	Préfecture – bureau des affaires environnementales
Karine Bourdin	Préfecture – bureau des affaires environnementales
Michel Maitrehut	CDC Aunis Atlantique
Frederic Schumarer	Mairie de Marans
Jacques Jouan	Nature Environnement 17
Rafael Ortega	GUERBET
Thierry Arribard	SIMAFEX
Damien Lux	SIMAFEX
Stéphane Decron	SIMAFEX
Fabien Loup	SDIS 17
Sabine Costes	DDTM /Prévention des Risques
Hélène Couty	DREAL Poitou-Charentes

**Absents excusés :**

Commune de Marans : Mme Annie RAYE

Conseil Départemental : Mme Karine DUPRAZ

SIMAFEX Collège exploitant : M. Hubert PONTOIZEAU / Collège salarié : M. Julien BERNARDEAU / Mme Martine CERF (CHSCT)

Le jeudi 9 juin 2016, s'est tenue dans la Salle Jean Moulin de la Préfecture de La Rochelle, la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement SIMAFEX sous la présidence de Madame Mallet.

Madame Mallet indique en avant-propos que la composition de la CSS a changé : dans le collège « collectivités », Madame Soraya Ammouche est titulaire pour le Conseil Régional. Au sein de SIMAFEX, les changements intervenus feront l'objet d'un prochain arrêté préfectoral.

Puis elle présente l'ordre du jour :

- 1- Bilan 2015 de l'inspection des installations classées,
- 2- Bilan 2015 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement,
- 3- Questions diverses.

Madame Mallet donne la parole à la DREAL pour aborder le premier point.

#### **1 - Bilan 2015 de l'inspection des installations classées**

Madame Couty indique que le site a fait l'objet de deux visites d'inspection en 2015.

- le 21 mai 2015 : visite d'inspection annuelle des installations,
- le 6 octobre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental.

Concernant la visite « sûreté », organisée selon les consignes ministérielles, aucune information ne pourra être communiquée en CSS, pour des raisons de confidentialité.

*Concernant la visite du 21 mai 2015*, à l'ordre du jour étaient inscrits les points suivants :

- suites données aux inspections de 2014,
- surveillance des rejets eau – suivi piézométrique,
- examen de certains produits chimiques employés et stockés sur le site (règlement REACH et contrôle des fiches de données sécurité),
- inspection des installations,
- questions diverses : travaux 2015...

Le bilan de l'inspection s'est soldé par 23 remarques.

*Concernant les suites données à la précédente visite d'inspection :*

Remarque 1 (2014) : améliorer le suivi des non conformités relevées lors des contrôles d'adéquation du matériel ATEX.

Constats 2015 : l'exploitant doit finaliser les actions permettant de lever les deux non conformités du rapport de vérification de l'adéquation du matériel en zone ATEX : remarque 1.

Réponse de l'exploitant : deux actions réalisées (détecteur incendie ATEX et déplacement bouteilles de gaz).

Remarque 2 (2014) : la procédure relative à l'organisation de l'astreinte (gestion des situations d'urgence en période d'activités restreintes) ne définit pas les critères minimaux requis pour être d'astreinte. Préciser dans la procédure les critères définis.

Constats 2015 : les critères sont définis dans la procédure dont une ancienneté suffisante dans la société. Les inspecteurs se sont interrogés sur la durée d'une ancienneté suffisante. Selon l'exploitant, il pourrait s'agir de 6 mois ou un an. L'exploitant doit préciser ce qu'il entend par « ancienneté suffisante » : remarque 2.

Réponse de l'exploitant : la procédure d'astreinte a été modifiée (6 mois d'ancienneté nécessaire).

Écart 3 (2014) : l'exploitant doit réaliser un audit de son SGS (système de gestion de la sécurité) en application de l'arrêté du 10 mai 2000.

Constats 2015 : audit réalisé les 16 et 17 septembre 2014. Transmettre les actions prioritaires et importantes définies à l'issue de l'audit. Mettre à jour la procédure d'audit et s'assurer que les prochains rapports d'audit seront signés par l'ensemble des auditeurs : remarque 3.

Réponse de l'exploitant : liste des actions transmise. Procédure d'audit SGS mise à jour.

Remarque 4 (2014) : la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) n'est pas affichée dans les salles de réunion.

Constats 2015 : la politique de prévention des accidents majeurs est affichée en salle de réunion : remarque levée.

Remarque 5 (2014) : ajouter les références des guides professionnels dans la procédure IETN-078.

Constats 2015 : l'exploitant complète l'instruction IETN-078 et fait apparaître dans la partie « documents de référence » les guides professionnels : remarque 4.

Réponse de l'exploitant : l'instruction ETN-078 a été révisée : remarque levée

**Remarque 6 (2014) :** le réservoir C a été réparé et un examen par ressage de la soudure a été effectué.  
Justifier que le seul contrôle par ressage est suffisant et est conforme au code de référence (CODRES, ...) et au guide professionnel DT 94.

**Constats 2015 :** le seul contrôle par ressage est suffisant et il est visé dans le guide professionnel DT 94 : remarque levée.

**Remarque 7 (2014) :** suite à l'instruction de la nouvelle version de l'étude incendie, les inspecteurs tiendront informés l'exploitant des suites données.

**Constats 2015 :** validation de la stratégie de défense contre l'incendie : conforme à l'article 43 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 : remarque levée.

**Remarque 8 (2014) :** l'exploitant a indiqué que le rideau d'eau du bâtiment 28 doit être étendu de 10 mètres et que les justifications et modélisations seraient présentes dans l'actualisation de l'étude de dangers.

Les inspecteurs prennent note et attendent la remise de l'étude de dangers pour confirmer que ces éléments sont corrects.

**Constats 2015 :** le rideau d'eau est bien étendu de 10 mètres afin de protéger d'une manière plus efficace le bâtiment 28 en cas de feu sur le bâtiment 33 et vice-versa : remarque levée.

**Écart 9 (2014) :** l'exploitant a indiqué être en mesure de respecter le délai du 30 juin 2014 pour la mise à jour du POI. L'écart est maintenu en attente de transmission du document.

**Constats 2015 :** le POI a été refondu et transmis aux inspecteurs. Ce document doit être mis à jour car pas de prise en compte de l'allongement du rideau d'eau du bâtiment 28, des stockages vrac d'acide chlorhydrique et de lessive de potasse et les futurs stockages de liquides inflammables.

L'exploitant transmet aux inspecteurs le POI mis à jour : remarque 5.

**Réponse de l'exploitant :** la mise à jour du POI est initiée, délai : fin novembre 2015.

**Remarque 10 (2014) :** selon la nouvelle étude incendie, le maillage du réseau ne serait pas nécessaire.

La remarque est maintenue en attente de validation du document transmis.

**Constats 2015 :** le maillage du réseau d'eau incendie n'est pas obligatoire en application de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 car les moyens calculés de défense contre l'incendie sont inférieurs à 240 m<sup>3</sup>/h: remarque levée.

**Remarque 11 (2014) :** le raccordement du bâtiment 33 au réseau de collecte puis au bassin de pollution accidentelle est opérationnel. Il doit être équipé d'un siphon coupe-feu.

**Constats 2015 :** le siphon coupe-feu entre le collecteur du bâtiment 33 et le bassin anti-pollution n'est pas installé. Mise en place prévue au courant de l'arrêt technique de l'été 2015.

L'exploitant met en place le siphon coupe-feu : remarque 6.

**Réponse de l'exploitant :** siphon coupe-feu installé.

**Remarque 12 (2014) :** l'exploitant transmet la note synthétique présentant le bilan du SGS au mois de juin. Les inspecteurs demandent que cette note soit transmise à Mme La Préfète avant le 30 avril de chaque année.

**Constats 2015 :** la note synthétique présentant le bilan du SGS est désormais transmise dans les délais. La note de l'année 2014 doit être étayée d'indicateurs quantifiés : remarque 7.

**Réponse de l'exploitant :** la note 2015 (transmise en 2016) sera complétée par des indicateurs pertinents.

**Remarque 13 (2014) :** afin de mettre en cohérence le manuel HSE (hygiène sécurité et environnement) avec les prescriptions de l'arrêté du 10 mai 2000, l'exploitant renommera à minima son document afin de faire mention du SGS.

**Constats 2015 :** l'intitulé du manuel HSE a été revu et fait maintenant référence au système de gestion de la sécurité : remarque levée.

**Remarque 14 (2014) :** les inspecteurs attirent l'attention de l'exploitant sur la parution du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi des tours aéroréfrigérantes soumises à déclaration (14/12/2013).

Faire un récolement complet du respect des prescriptions des nouvelles dispositions réglementaires.

**Constats 2015 :** le rapport d'analyses légionnelles doit être conforme aux dispositions du Chap. II-sect IV-art.26-I 3 d de l'arrêté ministériel du 14/12/2013 : remarque 8.

Transmettre les résultats d'analyses (via l'outil GIDAF) dans un délai de 30 jours à compter de la date des prélèvements : remarque 9.

Compléter le carnet de suivi du plan (modalités de formation, liste des personnes intervenant sur l'installation, attestation de formation) : remarque 10.

**Réponse de l'exploitant :** démarche réalisée auprès du prestataire : rapports dorénavant complets.

Les déclarations GIDAF respectent maintenant le délai. Le carnet de suivi a été complété.

**Remarque 15 (2014) :** les inspecteurs ont fait le point sur la pollution du réseau communal des eaux pluviales. A la suite de réunions avec les riverains et la mairie, une solution pourrait être la mise en place d'une buse à clapets.

Néanmoins, l'exploitant s'engagera sur la réalisation d'une étude technico-économique visant à canaliser ses rejets jusqu'à la Sèvre Niortaise.

Constats 2015 : un clapet a été mis en place ainsi qu'une surverse vers le réseau canalisé. Aucune plainte n'a été déposée depuis la réalisation de ces travaux : remarque levée.

Remarque 16 (2014) : l'instruction 1 MG013 doit être mise à jour afin de prendre en compte l'arrêt du stockage de fioul lourd.

Constats 2015 : instruction mise à jour. La référence au fioul lourd n'apparaît plus : remarque levée.

Remarque 17 (2014) : s'assurer que la tuyauterie reliant l'aire de chargement/déchargement au bassin de pollution accidentelle dispose d'un siphon pare-flamme.

Constats 2015 : la tuyauterie reliant l'aire de chargement/déchargement au bassin de prévention des pollutions accidentelles ne dispose pas d'un siphon pare-flamme.

Engagement nécessaire pour la mise en place du siphon pare-flamme à l'arrêt technique d'été : remarque 11.

Réponse de l'exploitant : siphon pare-flamme mis en place.

Remarque 18 (2014) : fournir au Préfet au plus tard au 1er janvier 2015, une étude technico-économique afin de se conformer aux dispositions de l'article 14-1 de l'arrêté ministériel du 12 octobre 2011 (étanchéité et résistance à la pression statique).

Constats 2015 : étude transmise. Une mesure de maîtrise des risques doit être mise en place. Elle consiste à diminuer la superficie de l'aire de chargement/déchargement. Travaux prévus : réduire superficie de l'aire et assurer son étanchéité. Tenir informés les inspecteurs : remarque 12.

Réponse de l'exploitant : travaux de l'aire de dépotage réalisés.

Remarque 19 (2014) : disposer d'une consigne prévoyant la vidange régulière des récipients contenant les égouttures au poste de chargement et déchargement camions.

Constats 2015 : l'instruction 1 MG013 intègre désormais la nécessité de vidanger les récipients contenant les égouttures : remarque levée.

Remarque 20 (2014) : l'exploitant n'est pas en mesure de confirmer que la continuité des liaisons présente une résistance inférieure à 1 ohm et que la résistance de la prise de terre est inférieure à 10 ohms. Des mesures sont à effectuer.

Constats 2015 : rapport Bureau Veritas : confirmation résistance inférieure à 1ohm et résistance de la prise de terre inférieure à 10 ohm : remarque levée.

Remarque 21 (2014) : vérifier que la vitesse de circulation des fluides est inférieure à 1m/s tant que l'extrémité biseautée de l'embout plongeur n'est pas totalement immergée (chargement camions).

Constats 2015 : chargement uniquement en source, disposition non applicable : remarque levée.

Remarque 22 (2014) : compléter les consignes de sécurité et leur contenu afin d'être conforme à l'article 21 de l'arrêté ministériel du 12 octobre 2011.

Constats 2015 : consignes de sécurité affichées au poste de chargement/déchargement à compléter : cf. remarque 16.

Remarque 23 (2014) : instruction 1MG013 à compléter : ne mentionne pas que lors de chaque déchargement, l'exploitant doit s'assurer que le volume de la capacité disponible est supérieur au volume à transférer.

Constats 2015 : instruction complétée : remarque levée.

Remarque 24 (2014) : instruction 1MG013 à compléter : ne mentionne pas que le moteur du véhicule doit être arrêté lors du chargement et du déchargement.

Constats 2015 : instruction complétée : remarque levée.

*Nouvelles remarques 2015 :*

Remarque 13 (2015) : se rapprocher du fournisseur d'acide sulfurique afin de valider si les conditions de stockage de produit sur le site de Simafex sont bien conformes avec les dispositions inscrites dans la fiche de données sécurité.

Réponse de l'exploitant : transmission de la remarque au fournisseur - en attente d'une réponse.

Remarque 14 (2015) : vérifier que la mise en place des nouveaux réservoirs de stockage de liquides inflammables n'a pas d'incidence sur les hypothèses prises dans l'analyse du risque foudre. En cas de modification : mise à jour de l'analyse du risque foudre.

Réponse de l'exploitant : prise de contact avec le prestataire afin d'étudier la nécessité de la mise à jour de l'analyse du risque foudre.

Remarque 15 (2015) : le carnet de bord foudre doit faire apparaître le numéro du rapport de vérification des installations. S'assurer que le format du carnet de bord correspond bien à celui défini par l'étude technique.

Réponse de l'exploitant : transmission de la remarque au prestataire en charge de la foudre afin qu'il en prenne compte.

Remarque 16 (2015) : indiquer sur la cuve de stockage d'acide chlorhydrique, le nom du produit stocké, le volume et les pictogrammes CLP. De même pour le stockage de lessive de potasse.

Réponse de l'exploitant : étiquetage réalisé.

Remarque 17 (2015) : protéger les canalisations en sortie de la cuvette de rétention d'acide chlorhydrique contre un choc potentiel de véhicule

Réponse de l'exploitant : travaux de protection des canalisations réalisés.

Remarque 18 (2015) : effectuer des travaux (ajout d'un système de purge) permettant de ne plus avoir d'écoulement de produit lors du désacouplage du flexible du camion au dépotage de gasoil à proximité du bâtiment 27.

Réponse de l'exploitant : engagement pris d'installer un système de connexion anti-égoutture.

Remarque 19 (2015) : pas de mise à la terre du camion : s'assurer que le camion de livraison est mis à la terre si le gasoil présente un point éclair inférieur à 60°C ou si le gasoil est conforme à la norme EN 590:2004.

Réponse de l'exploitant : transmission de la remarque au fournisseur de gasoil - en attente d'une réponse.

Remarque 20 (2015) : se rapprocher du fournisseur d'acide chlorhydrique afin de valider si les conditions de stockage de produit sur le site de Simafex sont bien conformes avec les dispositions inscrites dans la FDS.

Réponse de l'exploitant : transmission de la remarque au fournisseur - en attente d'une réponse.

Remarque 21 (2015) : réparer la bordure de la rétention et organiser ses stockages de telle manière qu'on puisse aisément accéder au fond de l'aire de stockage des acides.

Réponse de l'exploitant : réparation de la bordure planifiée avant la fin de l'année 2015.

Rappel de la nécessité d'organiser mieux les stockages.

Remarque 22 (2015) : mettre de l'ordre dans les stockages de containers, stocker les produits sur rétention et vérifier les étiquetages des containers. Procéder à l'évacuation des stockages de déchets autant que nécessaire.

Réponse de l'exploitant : rappel aux magasiniers d'organiser mieux les stockages.

Nouvelle cuve de stockage des déchets aqueux acides opérationnelle mi-2016 : réduction du nombre de containers.

Remarque 23 (2015) : des palettes vides sont stockées à l'arrière du bâtiment 28 et sont accolées à la paroi.

Déplacer ces palettes et veiller à garder une distance de sécurité avec le bâtiment 28 (réduction du potentiel calorifique).

Réponse de l'exploitant : déplacement des palettes : marge de sécurité désormais respectée.

Monsieur Maitrehut demande si le site est effectivement protégé contre le risque foudre.

Monsieur Arribard indique qu'une étude technique contre le risque foudre a été effectuée en 2015 puis appliquée en 2016, conformément à la législation.

Madame Couty précise que l'analyse du risque foudre est effectivement obligatoire. Elle permet de déterminer les risques et les protections nécessaires. Une analyse technique vient ensuite définir les équipements à mettre en place. Ces équipements sont dorénavant installés sur le site, comme la DREAL a pu le vérifier.

Monsieur Maitrehut demande si ces équipements ont un lien avec ceux que la collectivité met en place.

Madame Couty répond que non, les équipements sont totalement disjoints.

Madame Mallet propose à Monsieur Arribard de présenter le bilan de l'exploitant.

## 2 - Bilan 2015 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement

Monsieur Arribard annonce le sommaire du bilan :

1- Chiffres clés SIMAFEX 2015/2016,

2- Actions réalisées pour la prévention des risques : sécurité des installations, environnement, sûreté et entreprises extérieures,

3- Bilan du système de gestion de la sécurité : moyens organisationnels et humains, bilan des accidents et incidents, demandes des parties intéressées, évolution réglementaire,

4- Perspectives et projets pour 2016-2020.

## **1- Chiffres-clés 2015-2016**

- EMPLOIS : en 2015, 96 salariés ; perspective 2016 de 108 salariés
- CA : en 2015, 21,8 M€ ; perspective 2016 de 27 M€
- INVESTISSEMENTS : en 2015, 1,7 M€ ; perspective 2016 de 2,7 M€ (14 M€ sur 5 ans)

## **2- Les actions réalisées pour la prévention des risques**

### **Sécurité des installations**

- Prévention et maîtrise des débordements et des fuites

*Mise en exploitation des nouveaux stockages VRAC Acide Chlorhydrique, potasse, déchets aqueux acides + postes de chargement / déchargement associés*

- Suppression des stockages en containers de ces substances
- Réduction des opérations de manutention

*Finalisation de la modernisation d'une partie des stockages de solvants VRAC*

- Mise en place de 2 cuves de 40 m<sup>3</sup> d'éthanol et de toluène
- Chargement par pompes
- Systèmes anti-débordement
- Sécurisation du stockage

*Renforcement de la maîtrise des MMR (mesures de maîtrise des risques)*

- Procédure de maîtrise des MMR
- Mise en place de nouvelles MMR

### **Risque vapeurs toxiques**

- Amélioration 1 : local spécifique pour la mise en œuvre de bouteilles d'acide chlorhydrique en ateliers - En cours d'installation
- Amélioration 2 : dispositif de sécurité pour la manipulation et le transport des produits conditionnés en fûts ou GRV les plus dangereux - En place
- Amélioration 5 : reconstruction de la dalle de l'aire de dépotage des liquides inflammables en vrac, avec réduction de la surface de 150 m<sup>2</sup> à 60 m<sup>2</sup> - En place
- Amélioration 12 : modification de la liaison du réacteur vers le laveur d'effluents gazeux contenant des NOx à l'atelier - Non retenu, arrêt du produit tiers

Monsieur Arribard précise pour ce dernier point que SIMAFEX cesse de produire des produits tiers pour d'autres entreprises et se concentre sur les produits du groupe GUERBET, à savoir le Dotarem en premier lieu.

### **Risque incendie**

- Amélioration 3 : sécurité de niveau très haut (LSHH) sur les cuves solvants arrêtant le dépotage - En place
- Amélioration 4 : arrêt automatique du chargement (arrêt pompe) au chargement du camion citerne depuis cuves déchets, avec débitmètre et volume max - En place
- Amélioration 6 : changement de mode de dépotage des liquides inflammables par pompe et non plus par poussage à l'azote - En place
- Amélioration 7 : magasin 28 (solvants) : extension du rideau d'eau de 10 m supplémentaires vers le sud - En place
- Amélioration 8 : mise en place d'un organe de sectionnement sous les réservoirs de liquides inflammables cf article 26 de l'arrêté du 03/10/2010 - En place sur nouvelles cuves

### **Risque surpression**

- Amélioration 9 : mise en place d'une détection gaz dans les cuvettes de rétention des réservoirs de liquides inflammables (avec déclenchement d'une alarme) - En place
- Amélioration 10 : mise en place d'une détection gaz dans le magasin 28 - En place
- Amélioration 11 : mise en place d'une détection gaz dans le puisard de l'aire de dépotage - En place
- Amélioration 15 : inertage lors du déchargement ou du chargement de liquides inflammables en camions citerne - En place

### **Environnement**

#### **Tours aéro-réfrigérantes**

- Mise en application en 2015 des modifications découlant de l'évolution réglementaire de la rubrique ICPE 2921 en 2014

#### *Station de traitement des effluents aqueux du site.*

- Investissement en matériels de mesure, de traitement et d'acquisition automatique des données (pH, COT, Azote, température) et visualisation à distance
- Mise en place du marché d'analyses réglementaires 2015 – 2019
- Evolution des normes de rejet d'eau au milieu naturel sur les paramètres: Azote, oxygène dissous et expression de la DCO à partir de l'analyse de COT
- Mise en exploitation d'un livret de suivi des rejets aqueux regroupant toutes les données nécessaires (points de prélèvements, synoptiques installations, indicateurs de suivis et normes... )
- L'auto-surveillance (SRR) de l'eau a été démontrée et reconnue

#### Sûreté

Amélioration des moyens de sûreté pour réduire le risque d'intrusion / malveillance

#### Entreprises extérieures

Renouvellement du CHSCT élargi aux entreprises extérieures

- Renforcement du taux de couverture des plans de prévention (100% des opérations réalisées par les EE)

### **3- Bilan du système de gestion de la sécurité**

#### **Moyens organisationnels et humains**

#### CHSCT élargi aux entreprises extérieures

Réunion ordinaire le 22/12/2015

- entreprises extérieures représentées par M. Sirgue de ENDEL, Melin de Atlantique Maintenance, Mme Néraudeau et M. Guédeau de MTO
- Membres habituels du CHSCT
- Réunion au moins une fois/an ou en cas d'accident d'un personnel extérieur
- 6 entreprises représentant 12 ETP
- Aucun accident n'est à déplorer depuis 2 ans

#### CHSCT propre à Simafex

- 3 accidents de travail ont été déclarés en 2015, sans arrêt de travail
- 3 accidents ont été déclarés depuis le 1er janvier 2016, dont 2 avec arrêt de travail
- Une analyse propre à l'accident le plus grave, sans conséquence à terme pour le salarié, a amené l'entreprise à fortement réduire l'utilisation de cutters sur le site
- Prochaine réunion le 1er juillet

#### Politique de Prévention des Accidents Majeurs

En 2015, nouvelle direction industrielle de Guerbet, renforcement de la Politique sécurité

- Déploiement d'une Politique d'excellence industrielle incluant la définition d'objectifs groupe en matière de sécurité
- Réalisation d'audits croisés entre les sites SEVESO du groupe (Lanester, Dublin)

#### Mise à jour du Manuel SGS / HSE Simafex en mai 2015

#### Renforcement de la formation Sécurité Environnement

- 1359 heures en 2015, 48% de plus qu'en 2014
- Les nouveaux embauchés reçoivent systématiquement une formation Sécurité/Environnement lors de leur parcours d'intégration.

#### 3 exercices d'entraînement au Plan d'Opération Interne

- Les exercices font intervenir à chaque fois environ 20 salariés
- Le manuel POI a été mis à jour en 2015, un nouvel espace de poste de commandement a été créé

#### **Bilan des accidents et incidents**

#### Accident

En 2015, aucun accident en lien avec les scénarios de l'étude de dangers n'a eu lieu sur le site de Simafex.

#### Incidents

Taux d'azote dans les rejets aqueux

- Non conformités en concentration
- Mais conformité en charge quotidienne (cf arrêté préfectoral du 14/11/2013)

Des difficultés de flore interférente avec la tour aéroréfrigérante GEA du Bât.13 (opérations de désinfection réalisées immédiatement)

Actualisation de l'étude d'acceptabilité réalisée par IRH de 2009 et 2010 (en référence à l'arrêté ministériel du 02/02/1998 modifié et au SDAGE)

#### Demandes des parties intéressées

- Questions d'un riverain sur la qualité de l'eau de son puits pris comme référence amont des eaux souterraines et suivi semestriellement depuis plus de 10 ans :
  - Après analyse des données, contact téléphonique avec le riverain pour l'informer du constat d'une amélioration progressive de la qualité sur cette période. Au printemps 2015, seul le zinc avait pu encore être quantifié à hauteur de 0,39 mg/l (< 3 mg/l).
- Plusieurs demandes de renseignement de M. Le Maire de Marans par rapport aux mesures de sûreté, et aux travaux aux lagunes :
  - Présentation des réalisations en matière de sûreté, et travaux aux lagunes.
- Contact avec le Comité du Quartier du Moulin :
  - Participation de Simafex à la réunion du Comité de Quartier en janvier 2016

#### Études et évolution réglementaire

##### *Révision quinquennale de l'étude de dangers*

- Pas de modification notable du rayon de danger
- Les moyens incendie mis en place entre 2011 et 2013 sont validés
- 15 nouvelles mesures de maîtrise de risques ont été définies

##### *Nouvel arrêté préfectoral / Autorisation d'exploiter en date du 02/03/2016*

- Inspection faite le 03 mars 2016 par Mme COUTY et M. TURQUOIS
- 9 écarts et 14 remarques ont été relevés, contre 23 remarques l'année passée

##### *Prochaines inspections / visites*

- Inspection ESP (équipements sous pression) le 30 juin
- Visite sûreté le 6 juillet

#### 4- Perspectives et projets pour 2016-2020

##### *Poursuite du renforcement des mesures de maîtrise de risques*

###### *Risque incendie*

- Amélioration 3 : sécurité de niveau très haut (LSHH) sur les cuves déchets arrêtant le transfert depuis un atelier chargement
- Amélioration 8 : pour les 4 anciennes cuves : Mise en place d'un organe de sectionnement sous les quatre anciennes cuves solvants
- Amélioration 14 : aménagement d'une zone de stockage des liquides inflammables dans le magasin 28 (zone de 40 m<sup>2</sup>)

###### *Risque vapeurs toxiques*

- Amélioration 1 : local spécifique pour la mise en œuvre de bouteilles d'acide chlorhydrique en ateliers - Mise en service en cours
- Amélioration 13 : mise en place de billes flottantes dans la cuvette accueillant une cuve d'acétonitrile - associé à la mise en place d'une cuve acétonitrile

##### *Poursuite du développement du site*

###### *Capacité de production*

- Doublement de la capacité de production du dota (+34% en 2016)
- Demandes d'investissements supplémentaires pour manipuler moins de containers sur le site
- Projet d'acquisition maison en face entrée usine classée Ux (zone industrielle et commerciale)
- Arrêt des productions des produits tiers
- Marans sera le fournisseur principal des principes actifs leaders du marché

### *Effectifs*

- Effectifs à 104 au 30/04/2016
- 5 recrutements en cours

### **3 – Questions diverses**

Monsieur Jouan demande si les analyses sur la légionelle dans les tours aéroréfrigérantes étaient négatives.

Monsieur Arribard confirme qu'il n'y a pas eu de contamination légionelle car les deux dépassements constatés en 2015 ont immédiatement été suivis de désinfections.

Monsieur Jouan demande ensuite si l'on ne retrouve plus du tout d'eaux de SIMAFEX dans les fossés domestiques, comme cela avait été le cas en 2014.

Monsieur Arribard indique qu'il est arrivé à SIMAFEX il y a peu de temps mais qu'à sa connaissance, aucun problème n'a été signalé. L'exploitant va continuer à améliorer la sécurisation de ses rejets, en coopération avec la DREAL.

Monsieur Maitrehut confirme que depuis les travaux entrepris par SIMAFEX, les riverains n'ont plus de souci de ce type.

Monsieur Jouan souhaiterait obtenir des précisions sur la gestion des lagunes et, à cette fin, il demande à visiter le site.

Monsieur Arribard lui répond qu'il pourra venir voir les lagunes et qu'un rendez-vous lui sera fixé dans les prochains jours. Il précise que SIMAFEX traite les effluents des lagunes (à savoir environ 3 000 m<sup>3</sup> traités en 2015) et que ce volume va être augmenté. Par ailleurs, la qualité des eaux s'est sensiblement améliorée, si bien que la faune et la flore présentes sur le site se développe à nouveau.

Monsieur Jouan demande ensuite si les chiffres de rejet en azote total sont les mêmes que les précédentes années, à savoir 70 mg/l l'été et 100 mg/l l'hiver.

Madame Couty répond qu'elle ne dispose pas avec elle de l'arrêté préfectoral qui concerne les taux autorisés mais qu'il est consultable sur Internet : le taux d'azote global autorisé a été légèrement augmenté du fait de l'acceptabilité du milieu.

Monsieur Jouan demande à obtenir une copie de cet arrêté lors de sa visite du site.

Madame Costes demande si les personnes qui ont participé aux exercices POI étaient des volontaires.

Monsieur Arribard répond qu'il s'agissait plutôt d'intervenants définis, formés aux consignes. D'autres exercices sont prévus, mais le POI sera revu afin de le rendre encore plus opérationnel.

Monsieur Maitrehut félicite l'exploitant pour son chiffre d'affaires et demande si c'est la percée du Dotarem aux États-Unis qui explique la bonne santé de l'entreprise.

Monsieur Arribard explique que l'ensemble du marché mondial s'intéresse au Dotarem qui n'a jamais été mis en cause par les professionnels de santé. C'est un produit sûr pour les patients et performant pour les professionnels.

Monsieur Maitrehut revient sur la volonté de l'exploitant d'augmenter sa production : cela implique-t-il une extension du site et le développement des outils de production ? Et quelle capacité de développement peut encore offrir le site de Marans ?

Monsieur Arribard indique que le fait de se concentrer sur certains produits, en cessant la fabrication de produits tiers, signifie qu'il y aura moins de produits chimiques sur le site, que le développement concerne de nouveaux équipements mais que cela ne nécessite pas un site plus grand pour autant. Actuellement, le site de Marans en tant qu'outil est en capacité de doubler la production actuelle de Dotarem.

Monsieur Maitrehut demande s'il n'y a plus de rejet d'eaux des lagunes, dans la mesure où la collectivité souhaiterait revoir cette zone pour la développer et elle ne souhaite pas se heurter à des pollutions (notamment olfactives).

Monsieur Arribard tient à préciser que les lagunes sont un sujet récurrent mais qu'il considère que la crainte lui paraît disproportionnée par rapport au risque réel. L'exploitant reste vigilant sur le sujet.

Monsieur Lux ajoute que la fissure de la lagune qui a engendré une fuite dans les fossés domestiques a été traitée. Les travaux de renforcement (enrochements), qui ont coûté 100 000 €, ont été efficaces.

Madame Couty souligne qu'il n'y a pas d'eau qui sort directement des lagunes. Si celles-ci devaient être vidées, leurs eaux repasseraient obligatoirement par la station de traitement du site pour être ensuite rejetées dans le milieu naturel. Les services de l'État sont très attentifs à ce point.

Monsieur Maitrehut demande si le POI est lié au PCS communal.

Madame Couty répond que non, car le POI est interne au site. Elle ajoute que les deux peuvent être liés lors du PPI, pendant lequel la collectivité doit activer le PCS. Le PPI est en cours de révision cette année.

Monsieur Schumarer remarque que le fait d'accueillir des entreprises extérieures dans un CHSCT élargi est une excellente initiative. Il demande si l'ensemble des entreprises extérieures ne pourrait pas y avoir un représentant. Par ailleurs, il remarque que le nombre d'heures de formation est très important et demande si ce nombre concerne le groupe Guerbet ou SIMAFEX uniquement.

Monsieur Arribard explique que les représentants sont fonction du nombre de personnes envoyées par l'entreprise sur le site de SIMAFEX. Concernant la formation, les 1359 heures de formation ne concernent que les collaborateurs de SIMAFEX.

Monsieur Maitrehut demande sur quoi porteront les 2,7 M€ d'investissement prévus.

Monsieur Arribard évoque l'achat de cuves, mais également des investissements tournés vers la sécurité, l'environnement, la robustesse des équipements.

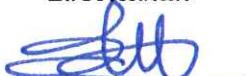
Monsieur Maitrehut revient sur la hausse des effectifs attendue. Quel est le profil des personnes recrutées actuellement ?

Monsieur Arribard indique que les nouveaux collaborateurs ont de préférence une culture « chimie », mais que la personnalité des candidats est le premier critère de recrutement. Certains sont originaires de la région, d'autres non.

Madame Couty tient à préciser que pour des raisons de sûreté, certains documents du PPRT ne sont plus accessibles sur Internet.

Plus aucune question n'étant abordée, Madame Mallet remercie les participants et lève la séance.

La Présidente



Catherine MALLET



**Commission de Suivi de Site  
du 26 Juin 2015**

**Présentation de l'Exploitant**

**Simafex** |   
A Guerbet Group company

**Bilan annuel présenté par l'exploitant  
(dernière réunion du CSS le 26/06/2014)**

**Sommaire/Agenda**



**1 Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût**

**2 Le bilan du système de gestion de la sécurité**

**3 Les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation**

**4 Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques**

**5 La mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet**

**6 ZOOM sur les nouvelles MMR issues de l'actualisation de l'EDD**

CSS – 26 Juin 2015

Simafex | 

2

Bilan annuel présenté par l'exploitant  
Chiffres Clés 2014/2015



<b>EMPLOIS</b>	<b>CA 2014</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>
<b>95 salariés</b>	<b>22,44 M€</b> (+ 4,85 %)	<b>3 M€</b> 

Aménagement d'un atelier dédié au DOTA n-1 et de stockages vrac (HCl 35 % et lessive de potasse 34 %)

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  3

**1** *Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût*



**1 – Études 2014/2015 :**

**1 – 1 : études réalisées :**

- **Révision de l'Etude De Dangers** (Validée par l'Arrêté Préfectoral du 19/05/2015)  
15 Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) à mettre en place
 

→ **Zoom sur le renforcement de la maîtrise du risque industriel sur le site de Simafex en fin de présentation**
- **Liquides inflammables** (Arrêté Ministériel du 03/10/2010 / études validées par l'Arrêté Préfectoral du 19/05/2015) :
  - Conformité des moyens d'intervention incendie en référence à l'article 43,
  - Poste de dépotage vrac,
  - Extension des stockages vrac,

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  4

**1 Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût**

**1 – Études 2014/2015 :**

**1 – 1 : études réalisées (suite) :**

- **Programme de gestion du lagunage** (dossier déposé fin 04/2015 / en instruction)
  - Diagnostic sur les sédiments
  - Programme d'action sur les effluents liquides

**Simafex | A Groupe Suez Company**

5

**1 Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût**

**1 – Études 2014/2015 :**

**1 – 1 : études réalisées (suite) :**

- **Rejets d'eau au milieu naturel :**
  - Suivi des rejets et du milieu naturel sur la période 2011 à mi-2014 / Mise à jour de l'étude d'acceptabilité du milieu récepteur, (dossier déposé fin 04/2015 / en instruction)
  - Corrélation DCO/COT en vue de l'Expression de la DCO à partir de l'analyse du COT (dossier déposé fin 03/2015 / en instruction)

**1 – 2 : études en cours :**

- Anticipation de l'application vers 2019/2020 de la réglementation IED\* (IED = Industrial Emissions Directive)
- Anticipation de l'application au 01/06/2015 de la réglementation SEVESO III

**CSS – 26 Juin 2015**

**Simafex | A Groupe Suez Company**

6

**1** *Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût*



**2 – Investissements :**

- **Poursuite du programme de rénovation de l'atelier UF1 :**
  - # 3,3 Millions d'€uros en 2014/2015 sur un total # 20 M€ sur 8 ans
    - Atelier dédié à la synthèse du DOTA n-1
    - Stockages d'HCl 35 % vrac et de Lessive de Potasse 34 % vrac
- **Finalisation du programme d'amélioration de la qualité des rejets aqueux :**
  - 0,1 M€ en 2014/2015 sur un Coût total # 3,5 Millions d'€uros
    - Mise en place de matériels de mesure et d'analyse automatiques
      - Système d'acquisition automatique des données
      - Système de traitement automatique des données et de supervision

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  7

**2** *Le bilan du système de gestion de la sécurité*



- **Engagement de la Direction :**
  - Mise à jour du Manuel SGS/HSE
- **Organisation :**
  - Information et formation des managers au pilotage réglementaire en référence à l'AP DAE du 14/11/2013
- **Animation du SGS :**
  - Définition et suivi des Plans Annuels d'Amélioration HSE (PAAHSE) avec suivi trimestriel des indicateurs de mesure de la performance

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  8

**2*****Le bilan du système de gestion de la sécurité***▪ **Gestion des situations d'urgence :**

- Mise à jour du POI
- Formations du personnel
- Exercice (16/12/2014)

▪ **Gestion de retour d'expérience :**

- Réunions trimestrielles Pôle HSE du Groupe GUERBET
- Développement des relations entre les 2 sites chimiques classés SEVESO Seuil Haut du Groupe GUERBET
- Participation active à la commission HSE de l'UIC Poitou-Charentes/Limousin

CSS – 26 Juin 2015

Simafex | 

9

**2*****Le bilan du système de gestion de la sécurité***▪ **Contrôle du système de gestion de la sécurité, audits et revues de direction :**

- Définition d'une nouvelle trame d'audit SGS et Réalisation d'un audit SGS global (09/2014)
- Réalisation d'un audit HSE Groupe GUERBET
- Contrôle du SGS en revue de direction (16/12/2014)
- Plan Annuel d'Amélioration HSE :
  - Suivis du PAAHSE 2014 avec mesure trimestrielle de la performance
  - Définition du PAAHSE 2015

CSS – 26 Juin 2015

Simafex | 

10

**3*****Les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation*****1 – En référence au Code de l'Environnement :**

- [Aucun accident](#)
- [Incidents :](#)

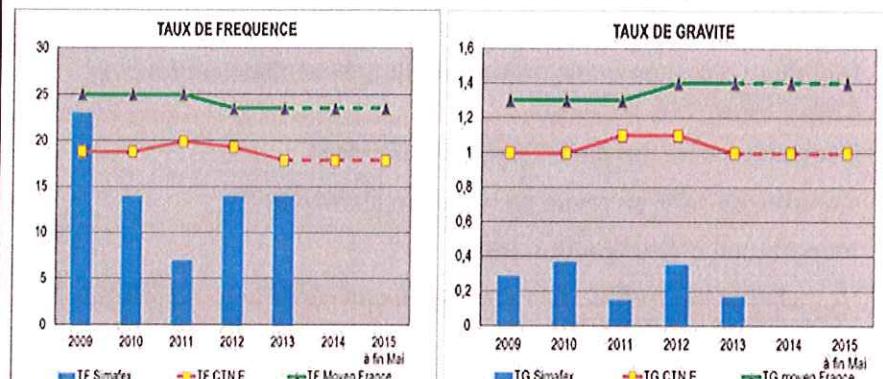
Taux d'AZOTE NGL et NTK dans les rejets aqueux

- Non conformités en concentration
- Conformité en charge quotidienne (cf AP du 14/11/2013),

➡ **Actualisation de l'étude d'acceptabilité IRH de 2009 et 2010 (en référence à l'AM du 02/02/1998 modifié et au SDAGE)**

➡ **Proposition de révision des normes**

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  11**3*****Les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation*****2 – En référence au Code du Travail :****Pas d'accident du travail en 2014/2015****Taux moyen France****Taux CTN E (Chimie/Plasturgie)**

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  12

**4 Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques**



**1 – Études :**

- Anticipation de l'application de la réglementation IED\* vers 2019/2020 (\* IED = Industrial Emissions Directive)
- Evolution SEVESO II → SEVESO III (application au 01/06/2015)

**2 – Investissements :**

- Mise en exploitation de l'atelier dédié au DOTA n-1 et des stockages vrac associés d'HCI 35 % et de lessive de potasse 34 %
- Liquides inflammables :
  - Réfection du poste de dépotage vrac avec réduction de la surface
  - Extension des stockages vrac (1<sup>ère</sup> tranche)
- Amélioration des stockages des autres produits liquides

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  13

**4 Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques**



**3 – SGS**

**Actualisations :**

- Suite à la révision de l'Etude De Dangers :
  - POI,
  - Manuel HSE,
  - Pilotage réglementaire,
  - ...etc.
- Suite à l'évolution de SEVESO II à SEVESO III

**Informations et Formations :**

- Pilotage réglementaire
- Gestion des situations d'urgence

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  14

**5 La mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet**



**1 - Les inspections DREAL :**

- 21/05/2015 : Visite d'inspection annuelle  
*Pas d'ECART / 23 REMARQUES formulées*  
( vs 8 ECARTS et 36 REMARQUES sur la période 11/2013 à 05/2014 )

**2 – Autres actions en interface avec la DREAL :**

**▪ de Mai à Août 2014 :**

- Intégration des garanties financières de mise en sécurité,
- Actualisation des points de contrôle suite à la mise en service du traitement par oxydation OHP FENTON

*Arrêté Préfectoral complémentaire du 07/08/2014*

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  15

**5 La mention des décisions individuelles dont l'Installation a fait l'objet**



**2 – Autres actions en interface avec la DREAL (suite):**

**▪ d'Avril à Novembre 2014 :**

- Actions concertées en relation avec la Mairie de Marans et les riverains, sur les impacts des rejets au milieu naturel (Sèvre Niortaise) par le réseau pluvial municipal.

Schéma de principe du réseau pluvial :

Fossé privés	
Existant enterré	
Nouveau enterré	

Grâce à l'action rapide et efficace de la Mairie de Marans, depuis octobre 2014 le pluvial utilisé pour les rejets de Simafex ne transitent plus par les fossés privés.



CSS – 26 Juin 2015

Simafex |  16

5

### **La mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet**



#### **3 - Les Arrêtés Préfectoraux complémentaires :**

##### **▪ Arrêté Préfectoral complémentaire du 07/08/2014**

- Garanties financières et actualisation des points de contrôle des rejets aqueux au milieu naturel

##### **▪ Nouvel Arrêté Préfectoral D'Autorisation d'Exploiter (AP DAE) du 19/05/2015 :**

- Intégrant les prescriptions de l'AP complémentaire du 07/08/2014,
- Validant l'actualisation de l'Etude de Dangers

##### **▪ Arrêté Préfectoral de mesures d'urgence du 01/06/2015 pour la modification temporaire, jusqu'au 31/12/2015, du mode deconditionnement à réception, du stockage et de l'utilisation du 1,2-DiBromoEthane (DBE / Rubriques ICPE 1150 et 1151)**

CSS – 26 Juin 2015

Simafex |

17

### **Questions**



**Avez-vous  
des questions ?**

CSS – 26 Juin 2014

Simafex |

18



**Renforcement de la maîtrise du risque industriel :**  
**ZOOM sur les nouvelles MMR issues de l'actualisation de l'EDD**

Afin de mieux maîtriser le risque industriel, 15 nouvelles MMR ont été retenues à l'issue de la révision de l'EDD

**Risque TOXICITE de VAPEURS**

- Am1 (Début : 30/06/2016) : local spécifique pour la mise en œuvre de bouteilles de chlore et d'HCl en ateliers
- Am2 (Début : 31/12/2015) : Dispositif de sécurité pour la manipulation et le transport des produits conditionnés en fûts ou GRV les plus dangereux
- Am5 (Début : 31/12/2015) : Reconstruction de la dalle de l'aire de dépotage des liquides inflammables en vrac, avec réduction de la surface de 150 m<sup>2</sup> à 60 m<sup>2</sup>
- Am12 (Début : 30/09/2016) : Modification de la liaison du réacteur vers le laveur d'effluents gazeux contenant des NOx à l'atelier UF2
- Am13 (Début : à l'installation) : Billes flottantes dans la cuvette accueillant le réservoir d'Acétonitrile


Cuve de stockage et aire de dépotage d'HCl vrac (réalisé)

CSS – 26 Juin 2015

Simafex | A Bouygues Group company 20

**Renforcement de la maîtrise du risque industriel :  
ZOOM sur les nouvelles MMR issues de l'actualisation de l'EDD**



### Risque INCENDIE

- Am3 (Délai : 31/12/2015 pour 2 nouvelles cuves / 31/12/2017 pour cuves existantes) : Sécurité de niveau très haut (LSHH) sur les réservoirs arrêtant le dépotage ou le transfert depuis un atelier
- Am4 (Délai : 31/12/2015) : Arrêt automatique du chargement (arrêt pompe) au chargement de camion citerne, sur détection de niveau haut
- Am6 (Délai : 31/12/2015 pour 2 nouvelles cuves et la cuve de MTBE) : Changement de mode de dépotage des liquides inflammables par pompe et non plus par poussage à l'azote
- Am7 (Délai : réalisé) : Magasin 28 : Extension du rideau d'eau de 10 m supplémentaires vers le sud
- Am8 (Délai : 31/12/2015 pour 2 nouvelles cuves, à l'installation pour les 2 autres nouvelles cuves et 2020 pour les 4 anciennes cuves) : Mise en place d'un organe de sectionnement sous les réservoirs de liquides inflammables cf article 26 de l'arrêté du 03/10/2010
- Am14 (Délai : 30/09/2017) : Aménagement d'une zone de stockage des liquides inflammables dans le magasin 28 (zone de 40 m<sup>2</sup>)

CSS – 26 Juin 2015

**Simafex** |  21

**Renforcement de la maîtrise du risque industriel :  
ZOOM sur les nouvelles MMR issues de l'actualisation de l'EDD**



### Risque SURPRESSION

- Am9 (Délai : 30/09/2015) : Mise en place d'une détection par explosimètre dans les cuvettes de rétention des réservoirs de liquide inflammables (avec déclenchement d'une alarme)
- Am10 (Délai : 30/09/2015) : Mise en place d'une détection par explosimètre dans le magasin 28
- Am11 (Délai : 30/09/2015) : Mise en place d'une détection par explosimètre dans le puisard de l'aire de dépotage
- Am15 (Délai : 31/12/2015) : Inertage lors du déchargeage ou du chargement de liquides inflammables en camions citernes



Canons à mousse poste de dépotage



Rideau d'Eau Bâtiment 28



Déversoir mousse stockage vrac

CSS – 26 Juin 2015

**Simafex** |  22

Questions



Avez-vous  
des questions ?

CSS – 26 Juin 2014

Simafex |  23